RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 5D547D29-196A-4B4C-BEEB-06F48AA7644C

PAGES FINANCIERE
Société à responsabilité limitée au capital de 110.000 euros
Siège social : 77 boulevard du Montparnasse, 75006 Paris
R.C.S. PARIS n°538 781 972
La « **Société** »

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le 19 mai 2025
A 17h

Les associés de la Société, à savoir :

- Monsieur Marc PAGES, associé et gérant ; et
- Madame Marielle CHARTIER, associée
- Madame Charlotte PAGES, associée
- Monsieur Arthur PAGES, associé
- Madame Margaux PAGES, associée

Se sont réunis en assemblée générale (l'« **Assemblée Générale** »), par visio-conférence.

Monsieur Marc PAGES préside la séance en qualité de gérant de la Société (le « **Président** »).
Le Président constate que tous les associés sont présents.

Les associés de la Société, confirment unanimement qu'ils ont été régulièrement convoqués et qu'ils renoncent à remettre en cause les présentes.

Par suite, le Président constate que les associés représentent ainsi 100 % du capital et des droits de vote, et qu'en conséquence l'Assemblée Générale est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :
- le texte des projets de résolution ;
- les quatre actes de cession de parts sociales aux termes desquels Monsieur Marc Pages cède des parts sociales de la Société ;
- le rapport du commissaire à la transformation en date du 2 mai 2025 de la société SACOR AUDIT SAS représentée par Madame Claire DISSEZ commissaire à la transformation ;
- un exemplaire des projets de statuts de la société.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: 5D547D29-196A-4B4C-BEEB-06F48AA7644C

ORDRE DU JOUR

1. **Prise d'acte de la cession de parts sociales et modification des statuts de la Société suivant la cession de parts sociales**
2. **Approbation du rapport du commissaire à la transformation visé à l'article L. 224-3 du Code de commerce) et décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée**
3. **Approbation des nouveaux statuts de la Société mis à jour conformément au changement de forme sociale**
4. **Pouvoirs en vue des formalités**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,
statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société

Prend acte des cessions de parts sociales de la Société intervenues par actes sous seing privée le 16 janvier 2025, à savoir :

1) **Cession par Monsieur Marc PAGES** de la pleine propriété d'**une (1) part sociale** de la Société numérotée 10.997 **à Madame Marielle CHARTIER**

2) **Cession par Monsieur Marc PAGES** de la pleine propriété d'**une (1) part sociale** de la Société numérotée 10.998 **à Madame Charlotte PAGES**

3) **Cession par Monsieur Marc PAGES** de la pleine propriété d'**une (1) part sociale** de la Société numérotée 10.999 **à Monsieur Arthur PAGES**

4) **Cession par Monsieur Marc PAGES** de la pleine propriété d'**une (1) part sociale** de la Société numérotée 11.000 **à Madame Margaux PAGES-CHARTIER**

Rappelle que les cessions de parts sociales sont intervenues de manière concomitante et qu'au jour des cessions, le cédant Monsieur Marc PAGES était seul associé de la Société de sorte que les cessions étaient dispensées d'agrément conformément à l'article 9 des statuts, ce que les associés reconnaissent expressément

décide de mettre à jour les statuts de la Société et d'insérer à l'article 7 des statuts de la Société le paragraphe suivant :

> « *Suivant actes sous seing privé conclus en date du 16 janvier 2025 par lesquels Monsieur Marc PAGES a cédé des parts sociales, le capital social de la société est réparti de la manière suivante :*
> - *Monsieur Marc PAGES, titulaire de la pleine propriété de 10.996 parts sociales numérotées 1*

Docusign Envelope ID: 5D547D29-196A-4B4C-BEEB-06F48AA7644C

à 10.996 ;

- *Madame Marielle CHARTIER, titulaire de la pleine propriété d'1 part sociale numérotée 10.997 ;*
- *Madame Charlotte PAGES, titulaire de la pleine propriété d'1 part sociale numérotée 10.998 ;*
- *Monsieur Arthur PAGES, titulaire de la pleine propriété d'1 part sociale numérotée 10.999 ;*
- *Madame Margaux PAGES, titulaire de la pleine propriété d'1 part sociale numérotée 11.000. »*

Le reste de l'article reste inchangée

Cette décision, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,
statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la transformation en date du 2 mai 2025 de la société SACOR AUDIT SAS, représentée par Madame Claire DISSEZ, commissaire à la transformation sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et sur les avantages particuliers,

Approuve expressément l'évaluation des biens composant l'actif social telle qu'elle est établie dans ce rapport et prend acte de l'absence de tout avantage particulier quel qu'il soit,

Constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, ainsi qu'il résulte des conclusions du rapport du commissaire à la transformation susvisé,

Constate que les conditions légales de la transformation en société par actions simplifiée sont réunies,

Décide de transformer la Société en société par actions simplifiée, à compter de ce jour, sans création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,
statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société

Suite à la précédente résolution,

Décide de la mise à jour des statuts de la Société conformément au projet ci-annexé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 5D547D29-196A-4B4C-BEEB-06F48AA7644C

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et le gérant.

Les actionnaires :



Monsieur Marc PAGES
Actionnaire



Madame Marielle CHARTIER
Actionnaire



Madame Charlotte PAGES
Actionnaire

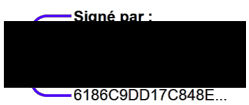


Monsieur Arthur PAGES
Actionnaire



Madame Margaux PAGES-CHARTIER
Actionnaire

Le président



Monsieur Marc PAGES





